

Sous la direction d'Olivier Meuwly

# Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud

1813-1815



BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE VAUDOISE

Collection dirigée par Antoine Rochat

n° 144

Lausanne, 2017

En couverture: « Dédié au meilleur sort ». Estampe coloriée par David Hess, vers 1815 (coll. privée).  
La caricature fait allusion aux vains efforts de Berne (à gauche), contrecarrés par la Russie (à droite),  
pour récupérer ses anciens sujets: le Pays de Vaud (vignobles) et l'Argovie (moissons).

Conception graphique de la collection: Laurent Pizzotti, Lausanne  
Mise en pages: Christian Tännler, izein, Genève  
Relecture: Joseph Christe, Châtel-Saint-Denis  
Iconographie: Pierre Chessex, Vevey  
L'essentiel des portraits d'auteurs: photographies de Claude Bornand lors du colloque  
Photolithographie: l'atelier prémédia Sàrl, Attalens  
Impression: PCL Presses Centrales SA, Renens  
Reliure: Schumacher AG, Schmitten FR  
Caractères: Minion Pro, Robert Slimbach et Thesis sans, Lucas de Groot  
Papier: Munken Polar Rough, 120 gm<sup>2</sup>

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

© 2017 by Bibliothèque historique vaudoise, Grand-Chêne 8, 1002 Lausanne  
www.s-a-v.org · ISBN 978-2-88454-144-2 · ISSN 0067-8406

# Un repli significatif? L'enseignement de la philosophie à Lausanne au début de la Restauration

*François Félix*



Cela mérite d'être noté: entre 1798 et la fin des années 1830, la philosophie à Lausanne a plutôt résonné au diapason des révolutions qu'à celui de la Restauration. Non qu'à la chute de Bonaparte la situation fût devenue telle que les autorités dussent, par prudence, restaurer véritablement quelque chose, et qu'une volonté politique eût engagé un mouvement explicitement rétrograde. C'est plutôt de son propre fait, semble-t-il, que la philosophie n'a pas accompagné 1814-1815 à la façon dont on peut dire qu'elle avait accompagné 1798 et 1803, et qu'elle prévoira et accompagnera 1830 plus nettement encore. Si même les raisons n'en sont peut-être pas uniquement politiques, force est bien de constater que la Restauration marque un creux dans ses rapports avec la cité et le pouvoir.

L'Académie de Lausanne – c'est d'elle qu'il sera question ici – avait été fondée par les autorités bernoises en 1537 afin d'organiser l'instruction de la jeunesse et de fournir un enseignement de théologie protestante destiné à la formation des pasteurs du nouveau culte réformé. Cinq ans plus tard, en 1542, on lui adjoignit un Auditoire de philosophie, intermédiaire entre le Collège latin et l'Auditoire de théologie. Les futurs ministres du culte y étudiaient de quatorze à dix-huit ans les Arts libéraux et quelques éléments de physique, de cosmologie et d'histoire naturelle<sup>1</sup>. Les premiers lecteurs ès Arts – autrement dit les premiers enseignants de philosophie de l'Académie – furent des théologiens, mais aussi des médecins, ou des humanistes (dont plusieurs huguenots réfugiés). Cette diversité ne durera pas bien longtemps. Dès 1624 et pour plus de trois siècles (de Samuel Habretzer jusqu'à Henri Miéville, qui enseigne entre 1934 et 1947), soit bien au-delà de la transformation en 1890 de l'Académie en Université, tous les professeurs de philosophie à Lausanne ont été théologiens, ou ont dû leur première formation à la théologie, à la seule exception, notable, de Charles Secrétan, lequel entreprit d'abord des études de droit.

<sup>1</sup> Daniel CHRISTOFF, *La philosophie à Lausanne, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Lausanne 1994, p. 7.

Cette situation n'avait cependant pas empêché l'Académie de prendre sa part dans les débats intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle. En particulier grâce à celui que l'on surnomma longtemps «le philosophe de Lausanne», Jean-Pierre de Crousaz, figure vaudoise marquante de la première moitié de ce XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Nommé professeur en 1700, il fut – semble-t-il – le premier à donner une partie de ses cours en français, et introduisit le cartésianisme, jusqu'alors proscrit et dont les autorités bernoises avaient en 1680 encore reconduit l'interdiction. Un cartésianisme qu'il installa tant en philosophie naturelle que pour la formation et la conduite de l'esprit en général, remplaçant de la sorte l'ancienne dialectique de Pierre de la Ramée par la méthode analytico-synthétique de Descartes étendue à toutes les activités intellectuelles. La notoriété de Crousaz était importante, et européenne: plusieurs de ses essais avaient été couronnés en France – par l'Académie de sciences de Paris et celle de Bordeaux –, et connurent la vogue: son *Traité du Beau* de 1714, premier de son genre en français, sera ainsi encore discuté par Diderot en 1750, et son *Traité de l'éducation des enfants* de 1722, fort bien accueilli à sa sortie, jouira du privilège ambigu d'être explicitement critiqué par la Julie de la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau près de quarante ans plus tard. Plus éloquemment encore que son œuvre prolixe, sa correspondance (avec Fontenelle, avec la marquise du Châtelet, avec Réaumur) témoigne de sa participation active aux débats intellectuels et théologiques de son époque. Edward Gibbon, qui se loue d'en avoir dans sa jeunesse étudié la *Logique* de 1712, dira ainsi de Crousaz que l'Académie de Lausanne, grâce à ses leçons, «se dépouilla de ses préjugés calvinistes, et le libéralisme de ses principes pénétra même jusque dans le Pays de Vaud»<sup>3</sup>. Non que ce libéralisme en ait fait un «ultra»: s'il a pu choisir de répondre à l'appel de l'Université de Groningue en 1724 et quitter Lausanne pour une dizaine d'années après que ses positions très libérales à l'endroit du texte du Consensus, ses réserves doctrinales – bien de son siècle – quant à la grâce, la prédestination ou l'inspiration littérale de l'Écriture, et son engagement pour la réunion des confessions chrétiennes lui eurent valu des ennuis tant à l'intérieur que vis-à-vis des autorités bernoises<sup>4</sup>, Crousaz n'a pas été pour autant un tenant de la nouvelle libre-pensée. C'est ainsi qu'il critique dans ses ouvrages le scepticisme de Bayle, s'attaque au déisme et à l'optimisme de Pope comme à la *Théodicée* de Leibniz, quitte à se méprendre – en cartésien – sur le point de départ de la pensée leibnizienne. Autant de polémiques qui le font apparaître comme un conservateur autant que comme un homme nouveau, à quoi il doit l'appellation de «moderne et ancien» par laquelle le caractérise Daniel Christoff dans le chapitre qu'il lui consacre dans l'ouvrage collectif *La philosophie dans la Haute Ecole de Lausanne (1542-1955)* de 1987.<sup>5</sup>

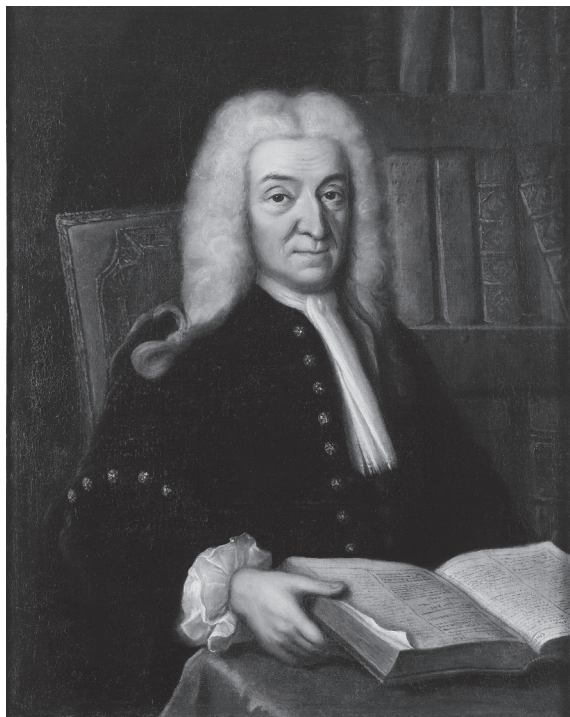
Pour partielle qu'elle ait été, et partielle, cette adhésion de Crousaz à son siècle, qui permit en outre à l'Académie de s'ouvrir aux sciences et aux mathématiques de son

2 Daniel CHRISTOFF, Gabriel-Ph. WIDMER, André-Jean VOELKE, Pierre JAVET, *La philosophie dans la Haute Ecole de Lausanne (1542-1955)*, Université de Lausanne, 1987, p. 36 – désormais: CHRISTOFF (1987), qui a signé la partie historique du volume jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

3 *Ibid.*, p. 45.

4 Sur les accusations et «libelles diffamatoires» dont Crousaz fit l'objet à Lausanne jusqu'en 1724, voir CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, pp. 34-36.

5 *Ibid.*, p. 46.



Portrait de Jean-Pierre de Crousaz, mathématicien et philosophe, 1738, attribué à Barthélemy Guillebaud (coll. de l'Université de Lausanne, photo Claude Bornand).

temps, est d'autant plus à relever pourtant que dans les décennies suivantes l'Académie ne participera plus guère au mouvement des idées qui se développe alentour. C'est ainsi qu'à Lausanne, dans les années 1742-1747, les discussions les plus serrées se tiennent dans le cénacle privé du comte Simon Louis de Lippe, «sorte d'académie au petit pied»<sup>6</sup> à l'organisation rigoureuse et aux séances soigneusement préparées. Voltaire, de son côté, qui avait dans une lettre de 1745 loué Crousaz d'avoir fait de Lausanne «le Temple des Muses», n'a pas de rapports suivis avec les professeurs de l'Académie, sinon au moment d'exiger d'eux la suppression du «libelle abominable» *La guerre littéraire de M. de Voltaire*<sup>7</sup>. Au sein de l'Académie même, l'allure générale est conservatrice, sinon réactionnaire: Molin de Montagny, successeur en second de Crousaz, critique dans ses cours le *Discours sur les sciences et les arts* de Rousseau; François-Louis Allamand, qui occupa entre 1773 et 1784 la chaire de grec et de morale (laquelle ne dépendait pas alors du professeur de philosophie), rédige en 1751 des *Pensées anti-philosophiques* tout entières dirigés contre Diderot et, en 1770, *L'Anti-Bernier ou nouveau dictionnaire de théologie*, conçu comme une réplique à *Théologie portative* de d'Holbach<sup>8</sup>. Ce n'est

6 Ernest LUGRIN, «La médaille de Simon-Auguste, comte de Lippe et la société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742», in *Revue suisse de numismatique*, 17, 1911, p. 260.

7 Henri MEYLAN, *La Haute Ecole de Lausanne 1537-1937. Esquisse historique publiée à l'occasion de son quatrième centenaire*, Lausanne 1937, p. 57.

8 Laquelle était parue sous le pseudonyme de l'«Abbé Bernier». Cf. CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, p. 46. Voir aussi le site «Lumières. Lausanne», <http://lumières.unil.ch>.

que du côté de la théologie, en la personne d'Alexandre César Chavannes, qu'il faut chercher une œuvre pionnière: son *Essai sur l'éducation intellectuelle et le projet d'une science nouvelle* de 1787, et, surtout, son importante *Anthropologie ou science générale de l'homme* de 1788. Bref, la philosophie à Lausanne dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pouvait bien donner l'impression d'être au large de son époque, et rebuter les esprits novateurs; l'on ne s'étonne pas dès lors du jugement de Frédéric-César de la Harpe déplorant en 1780 la «triste pédanterie» d'un enseignement exclusivement orienté par la théologie: «pas le plus petit mot de science utile! Pas une syllabe de ce qu'on appelle philosophie et raisonnement...»<sup>9</sup>

Au reste, les «sciences utiles» avaient peu à peu été détachées de la philosophie: si Crousaz et son successeur direct, François-Frédéric de Treytorrens, assuraient encore l'enseignement des mathématiques et des sciences, celles-ci furent dès 1758 disjointes de l'enseignement de philosophie, avant de prendre leur véritable essor en tant que sciences expérimentales dès 1776<sup>10</sup>. Lorsqu'il s'installe en 1794, le nouveau professeur de philosophie, Jean-David Secrétan, est en outre déchargé du cours de mathématiques et peut, le premier, se consacrer entièrement à la philosophie rationnelle. Or c'est avec lui que la philosophie de l'Académie va se retrouver en phase avec la pensée de son temps, et rencontrer l'histoire vaudoise jusque dans ses dates emblématiques, y compris, mais par l'absence, la Restauration.

C'est ainsi qu'en 1798, il fait paraître à Lausanne un opuscule de 34 pages intitulé *Le philosophisme démasqué et la philosophie vengée, traduit de l'allemand, du célèbre Emmanuel Kant, professeur de philosophie à Königsberg*<sup>11</sup>. Le titre, évidemment, n'est pas de Kant, ni ne correspond à aucune de ses œuvres. Au reste, Secrétan dans son «Avis du traducteur» annonce «un petit échantillon des ouvrages du célèbre Kant, à peine connu parmi nous & calomnié par ceux mêmes qui n'ont pas lu une seule ligne de ses nombreux ouvrages». On se doute bien que ces 34 pages à l'intitulé insolite ne suffiront pas à une présentation un tant soit peu complète de la pensée kantienne et de ses nombreux ouvrages, justement; et de fait, on n'y est aucunement introduit à la philosophie transcendantale... Tel n'était pas le but de Secrétan, qui entend plus modestement proposer «la traduction de ses [Kant] pensées sur la Philosophie», lesquelles doivent «fermer la bouche à ses ennemis» et «lui procurer l'estime de tous les hommes de bien»<sup>12</sup>. Il est du reste ardu de retrouver dans ce recueil – cet assemblage plutôt, et peu sûr – les sources de chacune des propositions qui le composent, numérotées de I à XVIII pour représenter la «soit-disante philosophie» à laquelle Kant manifeste sa franche opposition, puis, surtout, de I à LXXX pour la «vraie philosophie» exposée par contraste. Certaines paraissent même d'attribution franchement problématique: à quel texte de Kant est-il possible d'adjudger avec quelque plausibilité, par exemple, la proposition XII «Elle [«la vraie philosophie»] reconnaît tout le prix de la géométrie,

9 Cité dans CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, p. 49.

10 Henri MEYLAN, *La Haute Ecole, op. cit.*, pp. 59-61; CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, pp. 47-48.

11 Littéralement: *Le philosophisme démasqué, et la philosophie vengée, traduit de l'allemand, du célèbre Emmanuel Kant, Lausanne, [sn], 1798.*

12 *Ibid.*, p. III.

mais elle sait bien qu'on ne peut fixer, ni diriger, ni retenir l'homme par des cercles & des triangles»!<sup>13</sup> De fait, la proposition qui rappelle de plus près l'esprit de la *Critique de la raison pure* est sans doute celle numérotée XI:

Elle [«la vraie philosophie»] estime la métaphysique, comme un inventaire raisonné des facultés & des opérations de l'entendement et de la raison; mais elle n'abandonne jamais sans nécessité le terrain [*sic*] solide & assuré de l'expérience et des vérités universellement reçues; elle fait descendre des hauteurs où peut-être elle s'est perdue, & revient de bonne grace [*sic*] dans les routes simples & communes de l'entendement.<sup>14</sup>

Mais encore ce rappel des précautions critiques se trouve-t-il pris au milieu d'autres déclarations infiniment moins caractéristiques du projet kantien spécifique, et n'apparaît-il pas comme une disposition stratégique ou une résolution de méthode à opposer à la «prétendue philosophie», laquelle n'est pas présentée comme une doctrine particulière ni même comme un courant repérable. L'antinomie présentée par Secrétan n'est pas la confrontation de deux édifices philosophiques précis; elle veut plus simplement opposer à une philosophie déclarée artificielle, spéculative, séductrice, séditeuse et prosélyte, une saine philosophie, modeste, consciente de ses limites, dépourvue d'arrogance, éloignée de tout scepticisme et de toute incrédulité si elle sait pourtant contenir les élans théoriques et les ardeurs du fanatisme, proche enfin du cœur en même temps qu'à prudente distance des passions... S'il «introduit le kantisme à l'Académie», selon la formule devenue consacrée, Secrétan ne l'y introduit pas comme quelque loup dans une bergerie: à la lettre, son Kant n'avait rien qui dût inquiéter un pouvoir politique, ni effrayer beaucoup le collègue des théologiens.

En fin de compte, le plus intéressant dans ce petit ouvrage est ce que Secrétan prévoit de faire: dans son «Avis du traducteur», il annonce qu'il produira «quand nos circonstances publiques favoriseront davantage les études ou les lectures sérieuses et approfondies», la «traduction d'un autre ouvrage important & plus étendu du même auteur sur sa philosophie des mœurs»<sup>15</sup> – autrement dit, très certainement, le *Fondement de la métaphysique des mœurs* de 1785. Ce qui eût évidemment constitué une parution d'une tout autre ampleur, promise à d'autres résonances. Mais ce projet – remis à un moment ultérieur dès lors qu'

au milieu des événements intéressants de notre Révolution, de tant d'intérêts nouveaux & majeurs, de tant de gazettes, de bulletins officiels, & de nouvelles étrangères qu'il faut lire, & auxquelles la vie de l'homme le plus oisif suffit à peine

il n'est guère possible de porter suffisamment d'attention à la philosophie sérieuse<sup>16</sup> – ne vit à proprement parler jamais le jour: il est certes mentionné par Secrétan dans la liste qu'il dresse de ses œuvres en 1808, mais en tant que manuscrit seulement<sup>17</sup>. A tout le moins cet opuscule de 1798, où résonne l'écho des événements politiques vaudois,

13 *Ibid.*, p.15.

14 *Idem.*

15 *Ibid.*, p. III.

16 *Ibid.*, p. IV.

17 *Dissertation sur le divorce, selon la loi de Moïse et selon l'Évangile*, octobre 1808, Appendice, p. 80.

fait-il entrer le nom de Kant à l'Académie – un Kant encore vivant: Secrétan est à la page (il donne du reste dans une note son Kant comme étant âgé de près de 80 ans), et affirme par là son affiliation avec cette version de la pensée des Lumières. Enfin, cela témoigne que le nouveau professeur de philosophie sait l'allemand – on verra que cela est loin d'être anodin.<sup>18</sup>

Introduire le nom de Kant en 1798, au beau milieu de la révolution politique d'alors, avait certainement valeur de geste emblématique. Rédiger un essai sur l'instruction publique dans la foulée de l'Acte de Médiation pouvait faire davantage. En achevant le 20 septembre 1803 un ouvrage *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'état social* (qui paraît à Paris l'année même) nettement plus profilé que sa publication de 1798, Secrétan rencontrait délibérément son époque.

La revendication républicaine et démocratique – pour dire cela d'un trait – de cet ouvrage est flagrante. D'entrée, Secrétan se place sous l'égide du ministre des sciences et des arts Philipp Albert Stapfer, dont il cite en introduction le message au corps législatif de l'Helvétie de 1799:

De toutes les formes de gouvernement, la représentative est celle qui impose à l'Etat la plus forte obligation de répandre les lumières. [...] Le système démocratique [...] demande un régulateur qui lui donne une direction salutaire, et qui ne peut se trouver que dans une éducation nationale bien dirigée. Un gouvernement doit donc à la nation qu'il gouverne une instruction publique.

Un message que Secrétan double en écrivant quelques pages plus loin que «les constitutions républicaines représentatives ont plus que d'autres un besoin pressant de multiplier, de vivifier l'instruction et de favoriser ce moyen général de sûreté et de prospérité»<sup>19</sup>. Et l'affirmation reviendra, à peine modifiée d'une fois à l'autre: l'instruction publique – gratuite – est une réclamation de la république représentative, et la sagesse d'un Etat se mesure au nombre et à l'organisation de ses établissements d'instruction. Passé l'introduction, le texte n'invoque rien moins que l'abbé Mably – frère de Condillac et avant-coureur des convictions républicaines les plus affirmées, sinon du socialisme utopique – déclarant dans son ouvrage *De la législation* que «L'éducation doit nous disposer à aimer le gouvernement auquel nous devons obéir... Mais quand je parle d'instruction publique, Dieu me préserve de penser aux grandes universités établies en Europe»<sup>20</sup>. Comment ne pas entendre dans le choix de cet exergue par Secrétan un appel à une éducation renouvelée, c'est-à-dire à une éducation selon l'esprit des Lumières pour qui cette question aura été si centrale, appel dont les résonances, dès lors, sont éminemment politiques?

Les principes qu'on trouve exposés dans le livre viennent d'ailleurs confirmer cette orientation indiscutablement moderne que laissaient entrevoir ses exergues. Ainsi,

18 C'est une des raisons pour lesquelles il semble difficile, nonobstant le caractère largement factice de cet opuscule de 1798, d'accorder sans reste à Henri Meylan que le kantisme de Secrétan était un kantisme de seconde main (*La Haute Ecole*, *op. cit.*, p. 82).

19 *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'état social*, Paris, Levrault, Schoell & Comp., 1803, pp. 4 & 35.

20 *Ibid.*, p. 18.



emblématiquement, la défiance manifestée envers les abus de l'autorité politique, contre lesquels Secrétan dresse précisément le rempart de l'instruction. Une autorité dont il prend soin de limiter les prérogatives: elle ne peut ainsi s'étendre «qu'à la détermination des objets d'instruction et à la manière dont elle s'exécute»; de même, cette autorité ne saurait intervenir ni en matière d'opinions religieuses – et Secrétan d'anticiper là un débat passionné des années à suivre – ni en matière d'éducation morale, qui ne relève pas de sa compétence mais du seul sens moral, lequel est naturel – une déclaration qui rattache par excellence Secrétan aux discussions de la philosophie morale du temps des Lumières, tout comme cette affirmation, que ne renieraient ni Rousseau ni Kant, de l'antériorité de l'autorité parentale et, surtout, de la liberté des individus sur les droits de la société.<sup>21</sup>

De cet accord de Secrétan avec l'air intellectuel de l'époque, qui véritablement le positionne à l'endroit de la nouvelle organisation politique vaudoise, les références invoquées dans l'ouvrage apportent une indiscutable confirmation: tout ou presque de ce qui compte dans l'Europe d'alors en fait de philosophie de l'éducation s'y trouve. De France, Secrétan mentionne l'*Emile* de Rousseau ainsi que d'Alembert et Condillac, «un homme qui a bien mérité des connoissances humaines»<sup>22</sup>. De la culture allemande, il signale le grand pédagogue Basedow, lecteur de Rousseau et fondateur à Dessau de l'Institut Philanthropinum auquel Kant se réfère lui-même dans ses *Réflexions sur l'éducation*, mais aussi Campe, d'abord successeur de Basedow à Dessau puis parti exercer à Hambourg, où Secrétan fit sa connaissance lors d'un séjour qui l'avait amené dans cette ville en 1782 – preuve supplémentaire de son rapport direct avec l'Allemagne. De même Secrétan parle de Pestalozzi, dont non seulement il cite en leur langue originale les titres des ouvrages (et le fameux *Livre de la mère*, *Buch der Mütter*, est de cette même année 1803), mais dont il se propose là encore de traduire en français «pour le canton de Vaud» le tout récent rapport exigé par les autorités de Berne relatif à l'Institut de Berthoud<sup>23</sup>, institut dans lequel Pestalozzi (qui s'y trouve toujours en 1803) avait mis en œuvre ses conceptions éducatives et pédagogiques, lesquelles seraient de la sorte à disposition du public vaudois. Ainsi, en s'adressant au corps politique – car tel est bien en réalité ce qu'il fait dans cet ouvrage –, Secrétan s'adosse, fût-ce de manière parfois succincte, aux auteurs les plus novateurs et les plus importants de l'époque, ce qui porte témoignage de l'actualité de ses informations comme de la qualité de son jugement. Des auteurs dont il partage l'idéal d'émancipation, et qui, on peut le noter, écrivent tous ou peu s'en faut en dehors de l'institution universitaire – des universités dont on se souvient que Mably, cité en exergue par Secrétan, ne voulait plus dans leur forme actuelle: en cela aussi, ce livre est un ouvrage engagé. Bref, on peut dire que Secrétan y a rencontré «1803» et son inspiration «révolutionnaire» autant qu'il était possible à un Vaudois d'abord formé au saint ministère et en poste dans une académie d'enseignement supérieur. C'est du reste à lui que revint de rédiger la prière destinée à

21 *Ibid.*, pp.15, 123, 14.

22 *Ibid.*, p.58.

23 *Ibid.*, p.88.

la prestation de serment par les autorités cantonales le 26 mai 1803, et de recommander ainsi la nouvelle Constitution au Tout-Puissant.<sup>24</sup>

L'état de la documentation ne permet malheureusement pas de connaître le contenu de l'enseignement de Secrétan dans les années 1794-1817 où il exerça. Il n'est donc pas possible de se prononcer quant à un relais dans ses cours des thèses et des références que l'on trouve dans son ouvrage de 1803. En tout état de fait, c'est lui qui se trouve en charge de l'enseignement de philosophie à l'Académie au moment de la Restauration. Un enseignement qu'il quitte en 1817 pour un poste de pasteur à Vevey, qu'il occupera jusqu'à sa mort, survenue en 1822. On ne sait comment interpréter ce départ, et si même il faut l'interpréter. Son successeur, André Gindroz, qui rédigera en 1853, une fois lui-même retiré des affaires, une *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud* qui s'arrête à 1803, ne dit à peu près rien de son prédécesseur, et ne souffle mot de son enseignement. Tout juste y apprend-on que Secrétan avait été l'un des «hommes habiles» qui offrirent leurs services pour la succession en 1794 de Louis de Treytorrens à la chaire de philosophie de l'Académie, qu'il y fut élu, exonéré – pour la première fois – de l'enseignement des mathématiques, qu'il fut chargé par le Conseil exécutif en 1801 du cours d'hodogèse (c'est-à-dire une introduction aux méthodes des études) et que, précisément, il a quitté son enseignement pour le pastorat en 1817 – une déclaration lapidaire qui ne permet pas de deviner si ce départ avait pu en quelque manière être lié à la Restauration, comme une rétorsion à l'esprit de son texte de 1803, par exemple.<sup>25</sup>

Au reste, on ne repère pas d'effets de la nouvelle Constitution vaudoise de 1814 sur l'organisation de l'Académie. En 1813-1814, celle-ci se trouve sous le régime général de la loi de 1806, première loi sur l'instruction publique conçue et réalisée par les Vaudois, et organisée selon le règlement de février 1813. La philosophie rationnelle jouxtait les trois autres chaires de sciences (mathématique et astronomie, physique théorique et expérimentale, chimie et minéralogie), auxquelles des cours libres de zoologie s'étaient joints en 1813. Selon le règlement de 1813, le professeur de philosophie donnait trois cours: chaque année, trois heures de logique, et, alternativement, de deux ans en deux ans, trois heures de métaphysique ou d'«histoire critique de la philosophie ancienne et moderne». Ce dernier point n'est pas sans intérêt: succédant de près à l'indépendance institutionnelle des sciences puis des mathématiques à son endroit, cette mutation que subissait la philosophie en devenant, pour une part déjà considérable, «histoire de la philosophie», pourrait bien ne pas être sans rapport avec le constat porté en 1937 par Henri Meylan disant que l'enseignement de la philosophie «dans ces années-là n'a guère marqué les esprits»<sup>26</sup>, ainsi que le soupçonnait Daniel Christoff. Il est ainsi difficile d'attribuer – au moins directement – le départ de Jean-David Secrétan à la nouvelle donne politique vaudoise. Tout ce que l'on peut dire, c'est que s'il y avait eu un «Kant»

24 Prière prononcée par le citoyen Secrétan, ministre et doyen, le 26 mai 1803, lors de la prestation du serment par le Grand-Conseil et le Petit-Conseil du Canton de Vaud, Lausanne [?] [sn], 1803.

25 André GINDROZ, *Histoire de l'instruction publique dans le Canton de Vaud*, Lausanne 1853, pp.148, 250, 467, 155. L'expérience du cours d'hodogédétique semble du reste avoir tourné court (CHRISTOFF (1987), op. cit., p. 53).

26 MEYLAN, *La Haute Ecole*, op. cit., p. 81.



Portrait d'André Gindroz par Louis Arlaud, 1831 (coll. de l'Université de Lausanne, photo Claude Bornand).

– ce qui en soi constituait une nouveauté – en 1798, puis une « défense et illustration de l'instruction publique » d'esprit républicain en 1803, il n'y a rien en 1814 et 1815.

Toujours est-il qu'en 1817, en pleine Restauration donc, la chaire de philosophie de l'Académie est à repourvoir. Quatre candidats présentèrent une dissertation de postulation, dont la lecture d'ensemble fournit un indicateur intéressant des doctrines qui étaient en vogue dans la région à ce moment. On y constate, aux côtés de Condillac et des Idéologues, la prédominance des Empiristes (Locke surtout) et de l'école écossaise, ce qui dans le Pays de Vaud semble constituer une véritable tradition, tant Edward Gibbon au XVIII<sup>e</sup> puis Dugald Stewart (Écossais lui-même) au début du XIX<sup>e</sup> siècle créditaient déjà Crousaz d'avoir été formé à l'école de Locke, par quoi se serait tempéré son cartésianisme, comme à sa suite François-Louis Allamand, toujours selon Dugald Stewart. Par contraste, la pensée allemande, pourtant dominante alors, et presque hégémonique, est absente: Secrétan semble bien avoir été un cas isolé de ce point de vue. Du reste, André Gindroz, vainqueur du concours avec sa dissertation *Des principales opinions sur l'origine des idées*, avoue dans une note qu'il ignore l'allemand et n'a pu accéder que via des traductions aux auteurs de la philosophie allemande « peu connue en France, et moins encore parmi nous »<sup>27</sup> ! Des auteurs dont il ne fait d'ailleurs que mentionner les noms sans s'y arrêter.

Cette dissertation, de loin la meilleure des quatre proposées pour ce concours<sup>28</sup>, est de toutes les façons un texte d'histoire de la philosophie, et en a les prudences de

27 *Des principales opinions sur l'origine des idées: dissertation présentée au concours pour la chaire de philosophie de l'Académie de Lausanne*, Lausanne 1817, p. 70.

28 CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, p. 54.

méthode comme, dirons-nous, le caractère inoffensif: «Nous espérons que l'on ne cherchera point dans cette dissertation notre opinion particulière sur l'origine des idées; nous ne l'avons point énoncée, parce que nous n'avions à parler que des *opinions principales*», écrit ainsi Gindroz<sup>29</sup>. De fait, son travail consiste en l'exposition des positions antagonistes relativement à la genèse et à la formation des idées, la position innéiste et celle empiriste, présentées de façon historique puis soumises chacune à un «examen raisonné»<sup>30</sup> – bien conduit au demeurant – qui les discute l'une et l'autre en indiquant les principales réfutations auxquelles elles ont donné lieu (examen où l'on voit apparaître surtout Condillac et, du côté des commentateurs, Degérando et Dugald Stewart), avant enfin quelques considérations quant à leur influence respective sur la culture et l'éducation. Seul philosophe allemand abordé, Kant est rapidement présenté comme étant irréductible tant à l'innéisme qu'à l'empirisme – ce qui, à la lettre, est exact – sans pourtant que soit prise en compte sa position, laquelle est pourtant venue reconfigurer précisément le débat auquel s'attache Gindroz. Et la dissertation de se terminer sur cette déclaration iréniste:

Je ne prononcerai point encore ici entre les deux systèmes, mais j'oserai dire à mes lecteurs: attachez-vous à celui qui sera le plus propre à élever, à fortifier votre âme; à celui qui donnera le plus de droiture à votre jugement et le plus de fermeté et de force à votre caractère.<sup>31</sup>

Si l'on sent certes une inclination, au moins technique, de Gindroz en faveur d'une genèse empiriste des idées, son travail ne prend pas parti et renvoie à l'exigence morale d'édification de soi du lecteur: à lui de choisir le sien. Et de laisser le dernier mot à Cicéron rappelant que le rôle de la philosophie consiste en l'affermissement de l'âme... Tout au plus Gindroz aura-t-il hasardé une explication historico-géographique pour justifier l'emprise de l'une ou de l'autre des deux positions qu'il a discutées – l'innéisme se rencontrant plutôt «chez les nations jeunes, peu avancées dans la civilisation», ou revenues avec ardeur de «siècles d'ignorance et d'esclavage dans les idées», sinon privées par leur situation topographique des avantages du commerce; l'empirisme convenant pour sa part plutôt aux anciennes nations civilisées, peut-être un peu émoussées, qui préfèrent les «riches et savantes nomenclatures» aux «méditations profondes et abstraites»<sup>32</sup>. Mais rien, là encore, qui indique une revendication philosophique ou une orientation de la volonté. On est assez éloigné, pour le moins, du net contour qu'assuraient au *De l'instruction publique* de Secrétan ses propos et les auteurs auxquels ils étaient adossés.

Un ton pacifié, un texte qui témoigne surtout du tournant historisant de la philosophie académique, mais d'où sont absentes l'actualité quant à la question traitée et, plus généralement, la philosophie allemande, la plus importante de l'époque; un travail dont la plus grande proximité avec son temps est peut-être qu'il se sert de *L'histoire comparée*

29 André GINDROZ, *Des principales opinions sur l'origine des idées*, op. cit., p. 56.

30 *Ibid.*, p. 67.

31 *Ibid.*, p. 68.

32 *Ibid.*, p. 30.

*des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* en trois volumes de Degérando, première histoire de la philosophie publiée en français<sup>33</sup>: tel serait le bilan de cette dissertation – la meilleure parmi celles proposées, encore une fois – par laquelle Gindroz accède à la chaire de philosophie. Un bilan qui pouvait bien laisser en paix les autorités politiques. On alléguera peut-être qu'il s'agissait d'un texte de concours, avec ce qu'impose le genre – surtout en matière de théorie de la connaissance. Mais ce serait négliger la déclaration assez fameuse de Gindroz dix ans plus tard dans un rapport que, devenu recteur, il adresse au Conseil d'Etat:

Il faut craindre, dans notre siècle surtout, que les professeurs ne se laissent insensiblement aller au plaisir de remplir dans la société un rôle qui ne leur appartient pas; qu'ils préfèrent aux paisibles devoirs de leur chaire les travaux moins obscurs de la vie civile.<sup>34</sup>

Sans doute sera-t-il le premier à déroger à ses propres exhortations. Mais on ne peut s'empêcher de penser, à lire ces lignes, que la transition semble sans danger du côté de l'Académie en cette année 1817; et s'il faut se montrer prudent et éviter de croire trop vite à une « politique de la Restauration » incitant activement au repliement, on peut avancer à tout le moins qu'il n'y avait pas dans cette nomination matière à craindre l'agitation ni la revendication, d'aucune part. Les discussions qu'avait pu connaître le Groupe de Coppet, par bon exemple, sont bien loin.

L'enseignement de Gindroz n'a du reste pas de quoi infléchir cette impression. On en possède quatre témoignages, tous postérieurs à 1830, sous forme de notes de cours prises par ses étudiants: un cours de logique de 1833, un cours d'histoire de la philosophie moderne (laquelle s'arrête à Kant) pour l'année 1833-34, un cours de métaphysique pour l'année suivante, et le cours d'histoire de la philosophie de l'année 1835-1836. Doxographiques, partageant largement les présupposés de leur temps (ainsi un psychologisme de la logique<sup>35</sup>, une compréhension de cette même logique comme étude de la faculté de connaître<sup>36</sup>, ou la certitude d'un progrès à l'œuvre dans l'histoire de la pensée), parfois aussi un peu en retard – le système de Spinoza « ne peut se concilier avec le bon sens », peut-on lire<sup>37</sup> –, ils confirment le sentiment qu'avait laissé la dissertation. Même, on y trouve un Gindroz très préoccupé d'éviter tout scepticisme et d'endiguer l'irrégion, y compris au sein des courants et doctrines qui semblent avoir sa préférence. C'est ainsi que, si Descartes se voit reprocher de n'avoir « ni assez complètement ni assez continuellement observé »<sup>38</sup>, l'empirisme qu'il lui oppose doit de son côté ne pas dépasser la seule méthode, tant ses thèses – celles de Locke, en particulier – exposent au risque du matérialisme et de l'athéisme. De même faut-il veiller aux dangers auxquels le sensualisme expose la morale<sup>39</sup>. Bref, l'esprit critique à l'œuvre dans l'exposition des

33 CHRISTOFF (1987), *op cit.*, p. 54.

34 Cité par Henri VUILLEUMIER, *L'Académie de Lausanne 1537-1890: esquisse historique*, Lausanne 1891, p. XLVIII.

35 CHRISTOFF (1987), *op. cit.*, p. 56.

36 André GINDROZ, *Histoire de la philosophie moderne*, cours de 1833-1834, ms., p. 16.

37 *Ibid.*, p. 64.

38 *Ibid.*, p. 55.

39 *Ibid.*, p. 74.

doctrines est tout aussi bien mis au service d'un souci manifeste de ne pas ébranler l'état des choses, et cette exposition souvent recule devant les conséquences des pensées qu'elle présente.

Non que l'enseignement de Gindroz ait été de piètre qualité: ses leçons, comme le faisait déjà remarquer Daniel Christoff, sont sobres et claires, et visent à cet équilibre que l'histoire de la philosophie revendique en principe dans la présentation des courants de pensée. Au reste, Henri Druet se félicitera du cours de philosophie rationnelle de Gindroz, qu'il a suivis en 1818-1819. Mais il lui faudra nonobstant partir en Allemagne pour accéder à la spéculation dominante de son temps et sa hauteur propre.

Rien donc dans ses textes de professeur ne trahit en Gindroz l'homme politique qu'il a été; rien qu'on en possède ne laisse deviner le rôle très important qui fut le sien dans la Révolution de 1830 puis les réformes libérales qui s'ensuivirent, lesquelles, on le sait bien, ne se feront pas sans lui. Recteur de l'Académie dès 1827, président de l'Assemblée constituante après la Révolution de 1830, député au Grand Conseil dès 1831 – un Grand Conseil que bientôt il présidera –, membre et responsable à ces différents titres d'innombrables commissions durant quinze ans<sup>40</sup>, Gindroz a gagné par son inlassable activité, qui réfute les précautions qu'il avait lui-même émises en 1827 quant à la discrétion civique et politique du professeur d'Académie, une place de choix dans l'histoire vaudoise de ces années dites de la « Régénération ». Mais il aura pour autant laissé la philosophie académique tranquille.

Si donc Jean-David Secrétan aura manifesté son temps, et s'y sera rallié de façon souvent très déterminée, c'est dans ses textes, sinon dans son enseignement, dont on ne sait rien. Alors que c'est en homme d'action, loin de sa chaire que, de l'autre côté de la Restauration – une Restauration qui aura bel et bien constitué un creux dans les rapports de la philosophie académique avec l'environnement politique – André Gindroz aura activement participé à faire advenir le sien. En 1838, au moment où, doté du titre de professeur honoraire, il quitte son enseignement pour prendre la vice-présidence du Conseil de l'instruction publique, la loi de 1837, dont il a été un des préparateurs importants, a été promulguée, qui a réorganisé l'Académie en profondeur et l'a dissociée des affaires de l'Eglise par quoi elle avait commencé trois siècles plus tôt. Le temps alors était venu d'un homme qui revenait de Munich où il était allé étudier la philosophie auprès de Schelling après ses études de droit à l'Académie: Charles Secrétan. Lequel, on le sait bien, aura maille à partir avec un autre juriste issu de l'Académie, Henri Druet, lui aussi parti outre-Rhin au terme de ses études lausannoises pour s'abreuver à l'autre source vive – Hegel, à Berlin – d'une philosophie allemande qui dominait son époque depuis des décennies et qui, en retrouvant ses droits à l'Académie, offrirait le terreau intellectuel de la confrontation entre les deux Vaudois.

Mais c'est là une autre histoire.

<sup>40</sup> Pour le détail, voir notamment Gilbert ARLETTAZ *Libéralisme et société dans le canton de Vaud (1814-1845)*, Fribourg, Editions Universitaires, 1980 (BHV 67).

# Table des matières

<b>Auteurs</b> .....	5
<b>Abréviations</b> .....	7
<b>Préface</b>	
<i>Pierre-Yves Maillard</i> Président du Conseil d'Etat vaudois(juin 2017) .....	9
<b>Introduction</b>	
<i>Olivier Meuwly</i> .....	11
<b>Chronologie sommaire des questions concernant le sort du Canton de Vaud et ses institutions, 1813-1815</b>	
<i>Denis Tappy</i> .....	17
<b>Première partie:</b>	
<b>Le contexte suisse et international</b> .....	23
Le Congrès de Vienne et le nouvel ordre international européen	
<i>Marie-Pierre Rey</i> .....	25
La question suisse et les grandes puissances: la reconfiguration de l'espace helvétique dans une nouvelle architecture européenne, 1813-1815	
<i>Matthias Schulz</i> .....	34
La question suisse et la diplomatie russe au Congrès de Vienne	
<i>Andrei Andreev</i> .....	52
L'empereur Alexandre I <sup>er</sup> , Jean Capo d'Istria et la mission diplomatique russe en Suisse	
<i>Valentina Smekalina</i> .....	63
<b>Deuxième partie:</b>	
<b>Les nouveaux cadres intellectuels</b> .....	75
Jean Capo d'Istria, Frédéric-César de La Harpe et le début du philhellénisme	
<i>Michelle Bouvier-Bron</i> .....	77
La girouette immobile: Benjamin Constant et les Cent-Jours	
<i>Léonard Burnand</i> .....	90
Benjamin Constant, Frédéric-César de La Harpe et la Société des Idéologues	
<i>William Yoakim</i> .....	102
Le voyage romantique et la Suisse. Entre paysage et liberté	
<i>Ariane Devanthéry</i> .....	117

**Troisième partie:**

<b>Le Canton de Vaud dans la tourmente</b> .....	133
Henri Monod et Frédéric-César de La Harpe, ambassadeurs de la cause vaudoise	
<i>Olivier Meuwly</i> .....	135
Marc Mousson, un Vaudois chancelier de la Confédération	
<i>Georges Andrey</i> .....	152
Jomini, Alexandre 1 <sup>er</sup> et le Canton de Vaud	
<i>Ami-Jacques Rapin</i> .....	162
Le parti aristocratique vaudois en 1814. Opinions, débats et actions	
<i>Sébastien Rial</i> .....	171

**Quatrième partie:**

<b>Une vie vaudoise</b> .....	189
Un repli significatif? L'enseignement de la philosophie à Lausanne au début de la Restauration	
<i>François Félix</i> .....	191
Les institutions vaudoises dans la tourmente: le contexte politique difficile de l'élaboration de la Constitution cantonale du 4 août 1814	
<i>Denis Tappy</i> .....	203
Les détenus politiques du Canton de Vaud en 1815, dans l'ombre de l'indépendance	
<i>Christophe Vuilleumier</i> .....	225
Abbayes et sociétés de tir entre Médiation et Restauration	
<i>Gilbert Marion</i> .....	236
Philanthropie dans le Canton de Vaud. Le cas de la Caisse d'épargne Riviera fondée en 1814	
<i>Gianni Ghiringhelli</i> .....	245
La demande en mariage: sens d'une pratique sociale au début du XIX <sup>e</sup> siècle dans le Canton de Vaud	
<i>Frédéric Sardet</i> .....	255
Luttes et polarisation politiques à l'époque de la Restauration. L'influence de la famille et de la sexualité dans la création de milieux politiques à Payerne	
<i>Aline Johner</i> .....	277

**Cinquième partie:**

<b>Un voisinage en ébullition</b> .....	293
Zurich, Berne et les six cantons de la Médiation, de la bataille de Leipzig (19 octobre 1813) au commencement de la Longue Diète (6 avril 1814)	
<i>Jürg Stüssi-Lauterburg</i> .....	295
L'entrée de Genève dans la Confédération ou l'art du ménage à trois	
<i>Irène Herrmann</i> .....	312
L'entrée du Valais dans la Confédération, 1813-1815 ou la valse-hésitation au bord d'un volcan	
<i>Jean-Henry Papilloud</i> .....	322
1815: L'année où la Suisse envahit la France	
<i>David Auberson, Alain-Jacques Tornare</i> .....	338
L'armée impériale-royale en Suisse (1813-1815) et le rôle du feld-maréchal lieutenant Bubna von Littitz	
<i>Jean-Jacques Langendorf</i> .....	364

<b>Annexes</b> .....	395
----------------------	-----

<b>Index des noms de personnes</b> .....	397
--	-----

**Premier cahier couleurs** (les pages I à VIII du cahier suivent la page 144)

**Second cahier couleurs** (les pages IX à XVI du cahier suivent la page 288)